

Sommaire

Avant-propos	p. 2
Textes officiels	p. 3
Concours externe de recrutement des élèves instituteurs	p. 8
• Bilan de la session	p. 9
• Bilans et recommandations	p. 10
○ Epreuves d'admissibilité	p. 10
○ Epreuves d'aptitude	p. 13
○ Epreuves d'admission	p. 16
Concours spécial de recrutement des élèves instituteurs	p. 20
• Bilans et recommandations	p. 21
○ Epreuves écrites d'admissibilité	p. 21
○ Epreuve orale d'admission	p. 24
Conclusion	p. 25

Avant-propos

Ce rapport présente les principaux commentaires et les recommandations des deux jurys du concours externe et du concours spécial de recrutement d'élèves instituteurs de la session 2005.

Tant pour le concours externe que pour le concours spécial, les membres des jurys, coordonnateurs, concepteurs et correcteurs, doivent être vivement remerciés pour l'investissement dont ils ont fait preuve lors de l'élaboration des sujets, de la passation des épreuves et des corrections.

Les conditions fort satisfaisantes dans lesquelles se sont déroulés ces deux concours résultent de la fructueuse collaboration entre le Vice-Rectorat, la Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique Territoriale, la Direction de l'Enseignement de Nouvelle-Calédonie, l'Institut de Formation des Maîtres et les coordonnateurs. Que chacun soit ici reconnu pour le sérieux et la qualité du travail accompli.

Je remercie également tous les personnels des services et des établissements qui ont contribué à l'organisation de ces concours et sais pouvoir compter sur l'implication de tous afin que se poursuive l'effort collectif d'amélioration constante des dispositifs mis en œuvre.

Je souhaite que les commentaires et recommandations qui font l'objet de ce rapport représentent pour les futurs candidats, une source d'informations enrichissantes.

Jacques FALCE
Inspecteur Adjoint au Vice-Recteur

EPREUVES D'APTITUDE

1- Epreuve d'éducation physique et sportive :

Cette épreuve permettant d'apprécier les capacités et les aptitudes du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive, comporte trois parties :

- a) une épreuve de natation comprenant un parcours d'au moins 50 mètres et des tests d'aisance dans l'eau.
- b) un parcours d'agilité en milieu aménagé comprenant des évolutions en équilibre, suspension, renversement, des franchissements d'obstacles.
- c) un jeu sportif collectif où seront évalués :
 - la validité des choix tactiques,
 - la qualité de l'adaptation gestuelle,
 - le niveau de l'engagement physique.

2- Epreuve d'éducation musicale :

2-1 Epreuve orale :

L'épreuve d'aptitude vocale et auditive permettant d'apprécier la diction, les aptitudes vocales et auditives et la culture musicale du candidat, consiste en une série de brefs exercices.

- a) la lecture à haute voix d'un texte court, tel qu'il serait lu à des enfants d'école maternelle ou élémentaire ;
- b) la reproduction de formules chantées ;
- c) au choix du candidat, l'interprétation :
 - soit d'un chant en français,
 - soit d'un chant dans une langue autre que le français telles que les langues kanak (à titre indicatif : aijë, drehu, nengone, païci) mais dont les paroles devront préalablement faire l'objet d'une traduction écrite en français fournie par le candidat au jury.

Dans les deux cas, le candidat devra justifier ses choix quant au thème, à l'intensité du rythme et à la valeur musicale de la mélodie.
- d) la reconnaissance de la hauteur des sons ;
- e) la reproduction de formules rythmiques ;
- f) l'accompagnement d'une musique par la recherche des temps forts et des variantes.

2-2 Epreuve écrite :

Cette épreuve consiste en la reconnaissance d'instruments de musique à partir d'un extrait musical et/ou de diapositives.

2

1

1

3

30 min

15 min

<p>3- Epreuve d'éducation artistique :</p> <p>Cette épreuve permet au candidat d'exprimer, en fonction d'un thème retenu par le jury, ses ressources personnelles dans le domaine des arts plastiques ou des arts traditionnels du Pacifique en général ou kanak en particulier.</p> <p>L'épreuve d'éducation artistique est considérée comme une épreuve de créativité permettant au candidat d'exprimer au mieux ses dispositions personnelles. Le jury appréciera particulièrement les qualités esthétiques de l'œuvre produite, la recherche dans la composition, la manière dont les difficultés nées des techniques et des matériaux utilisés auront été surmontées, le soin apporté à la réalisation.</p> <p>Les candidats devront se munir de tout le matériel (instruments, outillage, matière première...) nécessaire à l'exercice qu'ils auront choisi. En aucun cas, tout ou partie de ce matériel ne pourra être fourni par l'IFM-NC.</p>	3 heures	3
<p>II – <u>EPREUVES D'ADMISSION</u></p>		
<p>1- Entretien avec le jury :</p> <p>L'entretien avec le jury part d'un texte ou d'un document proposé par celui-ci et portant sur un sujet d'ordre général. Cette épreuve permettra d'apprécier les qualités d'expression et de communication, les aptitudes verbales et la vivacité d'esprit du candidat.</p>	Préparation : 30 min Entretien : 30 min	9
<p>2– Epreuve facultative de langues kanak ou étrangère :</p> <p>Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une des langues vivantes enseignées dans les établissements du second degré de la Nouvelle-Calédonie au jour de l'ouverture du concours.</p> <p>Le candidat devra faire état du choix de la langue retenue lors de son inscription.</p> <p>Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves d'admission.</p>	Préparation : 20 min Entretien : 20 min	1

Modalités :

a - de notation :

Une note de 0 à 20 est attribuée à chacune des épreuves. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

La non-exécution d'une séquence à l'épreuve d'éducation physique et sportive entraîne d'office l'attribution de la note zéro à cette séquence.

b - d'admissibilité et d'admission :

A l'issue des épreuves écrites d'admissibilité, les candidats ayant obtenu au minimum 160 points seront autorisés, après délibération du jury, à participer aux épreuves d'aptitude.

A l'issue des trois épreuves d'aptitude, les candidats ayant obtenu, au titre des épreuves écrites et d'aptitude, un minimum de 260 points, seront autorisés, après délibération du jury, à participer aux épreuves d'admission.

Pour être déclaré admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission, un candidat doit obtenir un nombre total de points au moins égal à 350.

Concours spécial

Le concours spécial de recrutement des élèves instituteurs comprend les épreuves suivantes :

Désignation des épreuves	Durée	Coefficient
I - <u>EPREUVES D'ADMISSIBILITE</u>		
1- Français : Composition sur un sujet d'ordre général à partir de l'étude d'un texte.	3 heures	6
2- Mathématiques : Cette épreuve permettra d'apprécier la capacité du candidat à résoudre des situations-problèmes qui feront appel davantage au sens logique du candidat qu'à ses connaissances mathématiques. Cette épreuve sera constituée de questions brèves nécessitant des réponses courtes.	1h 30	3
3- Sciences : Cette épreuve sera présentée sous forme de questionnaire à choix multiples. a) Biologie : <ul style="list-style-type: none">• caractérisation de certaines fonctions et spécificités du vivant marquant l'unité et la diversité des formes de vie (types de reproduction – classification des animaux, distinction entre animal et plante – notion d'écosystème),• comportements souhaitables en matière de santé,• principes élémentaires des fonctions de digestion, de respiration, de circulation à partir de leurs manifestations chez l'homme.	1h 30	3

<p>b) Connaissance de la Terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le champ magnétique, • les séismes et les éruptions volcaniques, • notions de climatologie. <p>c) Technologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les propriétés de la matière en relation avec les changements d'état, • les circuits électriques simples, • les balances et les leviers. <p>4- Etude de documents, sur la culture océanienne en général, kanak en particulier, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à rendre compte de l'intérêt des documents et à exploiter, le cas échéant, les aspects symboliques et culturels de leur contenu.</p> <p>Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou dans l'une des langues kanak admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré au jour de l'ouverture du concours (à titre indicatif : aijè, drehu, nengone, païci).</p>	3 heures	4
<p style="text-align: center;">II – <u>EPREUVE ORALE D'ADMISSION</u></p> <p>Exposé et entretien avec le jury à partir d'un dossier de 8 à 10 pages dactylographiées, proposé et préparé par le candidat relatant une expérience en milieu professionnel.</p> <p>Ce dossier devra parvenir à l'IFM-NC, en quatre exemplaires, au moins dix jours avant la date du début des épreuves écrites.</p>	15 min d'exposé 15 min d'entretien	4

Modalités :

Nul ne peut être déclaré admissible si le total des points obtenus pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité, après application des coefficients, est inférieur à 160.

Nul ne peut être déclaré admis si le total des points obtenus pour l'ensemble des épreuves, après application des coefficients, est inférieur à 200 points.

L'arrêté n° 00-1679/GNC du 31 août 2000 portant programme des épreuves du concours spécial d'entrée à l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie est abrogé.

**Concours externe
de recrutement
des élèves instituteurs**

Bilan de la session

- Première série d'épreuves : Les épreuves écrites d'admissibilité

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats éliminés	Nombre de candidats ajournés	Nombre de candidats admissibles
815	545	259	187	99

Le jury s'interroge sur l'importance du désengagement des candidats avant la 1^{ère} série d'épreuves, qui se situe au tiers des inscrits. De même, il constate avec inquiétude le faible niveau général des candidats, près de la moitié étant éliminés dès cette même série d'épreuves.

- Seconde série d'épreuves : Les épreuves d'aptitude

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats éliminés	Nombre de candidats ajournés	Nombre de candidats admissibles
99	91	21	4	74

Le constat établi se confirme avec seulement 13,5 % des candidats inscrits à la première série d'épreuves, déclarés admissibles à l'issue de la seconde.

- Epreuve orale :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats éliminés	Nombre de candidats ajournés	Nombre de candidats admis
74	74	9	3	60

Les sujets des concours session 2005 sont disponibles sur le site de la DRHFPT :

<http://www.drhfpt.gouv.nc>

Bilans et recommandations

La présentation des épreuves du concours externe se trouve à la page 3 de ce document. Ces épreuves se déclinent comme suit :

- Les épreuves écrites d'admissibilité :
 - Etude de documents portant notamment sur la culture océanienne en général, et kanak en particulier
 - Epreuve de mathématiques-sciences
- Les épreuves d'aptitude :
 - Epreuve d'éducation physique
 - Epreuve d'éducation musicale
 - Epreuve d'éducation artistique.
- Les épreuves d'admission :
 - Entretien avec le jury
 - Epreuve facultative de langues kanak ou étrangère

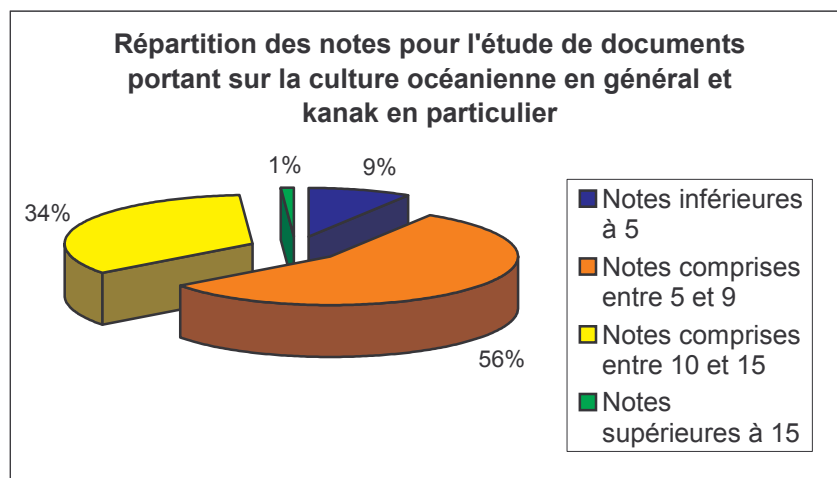
Les épreuves écrites d'admissibilité

1- Etude de documents portant notamment sur la culture océanienne en général et kanak en particulier

Cette épreuve permet d'apprécier chez le candidat la compréhension littérale, la connaissance de la langue et l'aptitude à formuler clairement sa pensée. Les textes et documents fournis doivent être analysés et systématiquement exploités en vue d'une synthèse que le candidat effectue à partir d'un thème qu'il a à dégager et éventuellement à choisir.

Cette épreuve peut comporter quelques questions de grammaire portant sur tout ou partie des documents et sert en même temps d'épreuve d'orthographe.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 0 à 18,25, avec une moyenne de 8,71 / 20.

Commentaires et recommandations :

Le sujet porte sur trois extraits d'interviews d'artistes, issus de la revue culturelle kanak « Mwa Vée » n°45 de septembre 2004.

L'épreuve est dense, il faut donc bien gérer son temps en fonction de la notation de chaque partie.

➤ La production d'écrit :

Il faut consacrer plus d'une heure à la production d'écrit qui demande de la réflexion et qui est déterminante dans le résultat final. Cette partie doit faire l'objet d'une attention particulière ; en effet trop de copies donnent l'impression d'un patchwork d'idées, sans organisation et sans plan.

On y trouve beaucoup de redites, de paraphrases voire de verbiage.

Trop de copies donnent l'impression de « tourner en rond » tant sur la forme que sur le sens ; on note des difficultés à approfondir la réflexion.

Ainsi conviendrait-il que les candidats parviennent mieux à se démarquer des textes du corpus, à généraliser leurs propos et prévoient une progression dans les idées.

Il faut également proposer de véritables arguments, donner des exemples et son propre point de vue et non se contenter comme trop souvent, de reprendre à son compte les propos des personnes interviewées.

Pour éviter d'être hors sujet, il est nécessaire d'analyser méthodiquement le libellé du sujet, les mots-clés (à expliquer, à développer / faire des comparaisons (autres contextes) / discuter l'opinion de ou des auteurs)

Enfin, il faut se relire pour corriger les fautes souvent trop nombreuses.

➤ Questions de compréhension :

Cette partie semble mieux maîtrisée que les deux autres.

Il est indispensable de bien lire les consignes.

➤ Connaissance du code écrit :

C'est une épreuve sur la connaissance de la structure des mots et de la phrase.

Les candidats doivent impérativement connaître les règles de grammaire et d'orthographe pour traiter cette partie.

Ne pas perdre de temps en commentaires de sens (par rapport au texte) qui ne seront pas notés.

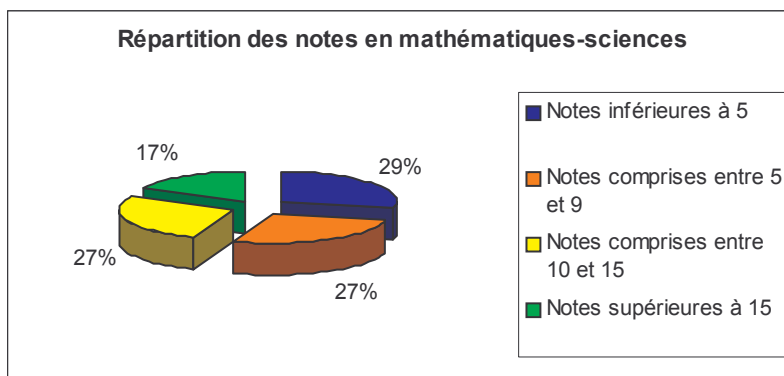
2- Epreuve de mathématiques-sciences :

Cette épreuve permet d'apprécier chez le candidat, à partir de documents divers, de situations à analyser ou de problèmes à résoudre, son aptitude à utiliser des outils mathématiques simples, à exploiter des données et des connaissances dans les domaines scientifiques et technologiques, à interpréter des résultats à caractère numérique et géométrique, à utiliser différents modes d'expression et de représentation.

Cette épreuve sert en même temps d'épreuve d'écriture et de présentation.

a) Mathématiques :

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 0 à 20, avec une moyenne de 8,96 / 20.

Commentaires et recommandations :

Certains candidats ont rendu des copies « blanches » et d'autres n'ont réussi aucun exercice. Les correcteurs ont eu la satisfaction, cette année, de corriger de bonnes (et nombreuses) copies.

Les difficultés des candidats peuvent se résumer à :

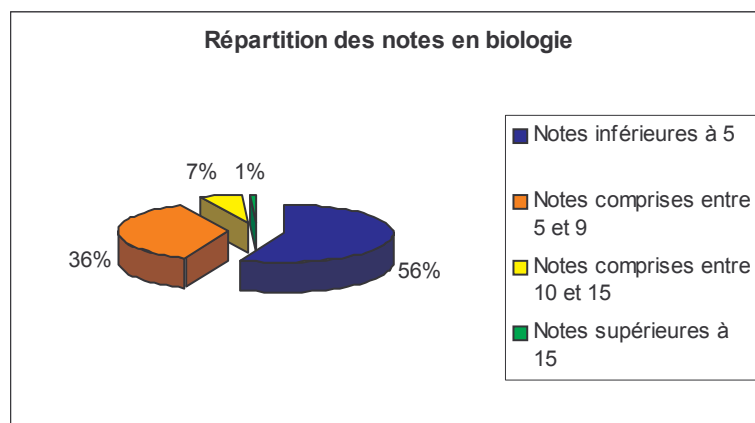
- un manque de rigueur dans la rédaction et la démarche,
- une absence d'unités entraînant des erreurs,
- un manque de connaissances mathématiques.

Les correcteurs rappellent :

- qu'un concours ... « se prépare ! » ;
- que lorsque l'on ne sait pas, on évite les expressions savantes inventées de toutes pièces ;
- qu'il convient de construire les figures même si elles ne sont pas demandées car elles permettent de procéder à des vérifications ;
- de ne pas oublier les unités de mesure ;
- que la rédaction aide à la réflexion, à la structuration et, in fine, à la résolution.

b) Biologie :

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 0 à 19, avec une moyenne de 4,68 / 20.

7 candidats ont rendu une copie blanche.

Commentaires et recommandations :

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est très faible. Chez certains, on constate une absence totale de connaissances, chez d'autres elles sont erronées. Il est également regretté une mauvaise compréhension des consignes et des faiblesses en français.

De nombreuses réponses n'ont aucun rapport avec les questions.

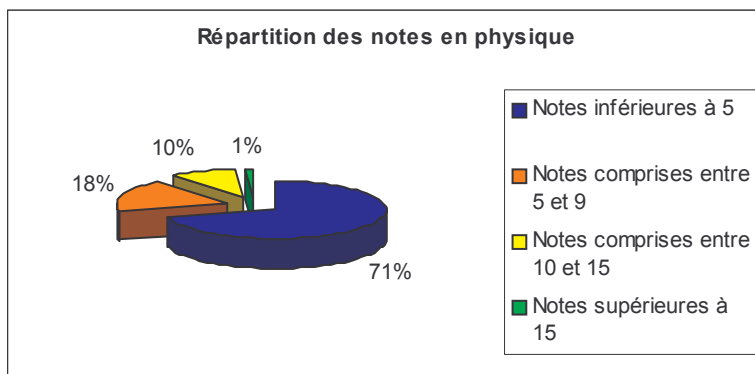
Des candidats ne prennent pas la peine de relire leur copie.

Bien des candidats ne maîtrisent absolument pas l'analyse des courbes, et sont incapables de rédiger une synthèse avec des phrases courtes, claires et compréhensibles.

L'analyse des documents demeure trop souvent très incomplète et débouche sur des interprétations très vagues voire farfelues.

c) Physique :

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 0 à 18, avec une moyenne de 3,92 / 20.

Les épreuves d'aptitude

1- Epreuve d'éducation physique et sportive :

Cette épreuve permettant d'apprécier les capacités et les aptitudes du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive, comporte trois parties :

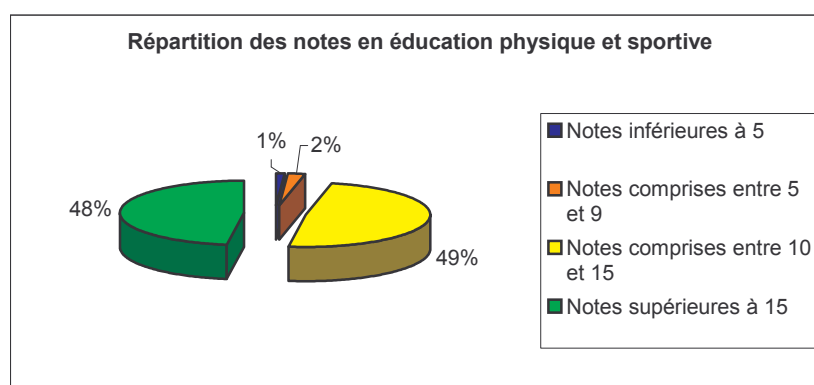
a) une épreuve de natation comprenant un parcours d'au moins 50 mètres et des tests d'aisance dans l'eau,

b) un parcours d'agilité en milieu aménagé comprenant des évolutions en équilibre, suspension, renversement, des franchissements d'obstacles,

c) un jeu sportif collectif où seront évalués :

- la validité des choix tactiques,
- la qualité de l'adaptation gestuelle,
- le niveau de l'engagement physique.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 2,75 à 18,5. La moyenne est de 14,48.

2- Epreuve d'éducation musicale :

2-1 Epreuve orale :

L'épreuve d'aptitude vocale et auditive permettant d'apprécier la diction, les aptitudes vocales et auditives et la culture musicale du candidat, consiste en une série de brefs exercices.

a) la lecture à haute voix d'un texte court, tel qu'il serait lu à des enfants d'école maternelle ou élémentaire ;

b) la reproduction de formules chantées ;

c) au choix du candidat, l'interprétation :

- soit d'un chant en français,
- soit d'un chant dans une langue autre que le français telles que les langues kanak (à titre indicatif : aijè, drehu, nengone, païci) mais dont les paroles doivent préalablement faire l'objet d'une traduction écrite en français fournie par le candidat au jury.

Dans les deux cas, le candidat doit justifier ses choix quant au thème, à l'intensité du rythme et à la valeur musicale de la mélodie.

d) la reconnaissance de la hauteur des sons ;

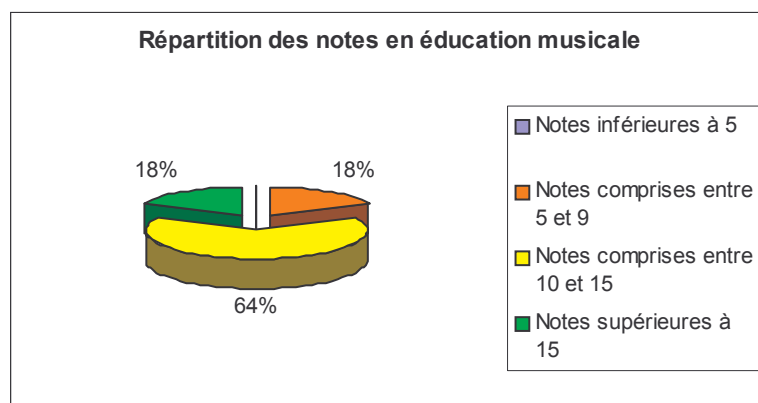
e) la reproduction de formules rythmiques ;

f) l'accompagnement d'une musique par la recherche des temps forts et des variantes.

2-2 Epreuve écrite :

Cette épreuve consiste en la reconnaissance d'instruments de musique à partir d'un extrait musical et/ou de diapositives.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 5 à 19,5. La moyenne est de 12,35.

Commentaires et recommandations :

L'épreuve d'aptitude vocale et auditive consiste en une série de brefs exercices répartis sur deux épreuves, l'une se déroulant collectivement et par écrit, l'autre individuellement à l'oral.

L'épreuve collective : 3 points

- L'épreuve d'une durée de 5 min s'est déroulée avec un support audio préalablement enregistré.
- Il s'agissait de reconnaître 3 instruments.

Bilan :

Nature de l'épreuve	Note mini	Note maxi	Moyenne
Reconnaissance d'instruments	0.5	3	2

L'épreuve individuelle : 17 points

Les critères et barème de notation ont été les suivants :

Exercices	Critères % réussite	Répartition des points	Observations à l'attention des candidats
LECTURE 1 point	Prononciation 95% Fluidité 86.8% Attitude 42.86% Expressivité 37.36%	0.25 0.25 0.25 0.25	Posture inadaptée Manque d'expression dans la lecture du texte
REPRODUCTION DE FORMULES 4 points	rythmiques N°11 }68% N°22 chantées N°1 }45% N°2	1 1 1 1	Manque d'attention et de concentration lors de l'écoute Un travail d'oreille plus conséquent est à effectuer.
RECONNAISSANCE DE HAUTEURS DE SONS 3 points	80,58% N°1 N°2 N°3	1 1 1	Difficultés dans la compréhension de la consigne
ACCOMPAGNEMENT D'UNE MUSIQUE 2 points	Temps forts 93,4% Variantes N°1 68,68% N°2	1 0,5 0,5	Nette amélioration par rapport à l'année dernière Des difficultés à proposer des accompagnements rythmiques simples.
INTERPRETATION D'UN CHANT 7 points	APTITUDES VOCALES 68,7 % Qualité du son Justesse mélodique MUSICALITE 63,18 % Expressivité Accompagnement d'un instrument JUSTIFICATIONS 52% Choix du thème Intensité du rythme Valeur musicale de la mélodie	1 1 1 1 1 1 1	Même constat qu'en 2004 Le choix concernant le rythme ou/et la mélodie n'est pas toujours justifié. Certains candidats confondent les deux notions.

Bilan / 17 points

Note mini	Note maxi	Moyenne
3,5	17	10,49

Conclusion :

Année	Note mini	Note maxi	Moyenne
2003	-	-	10.75
2004	3.5	16.5	13.5
2005	5	19.5	12.35

Les candidats semblent ignorer certaines parties de l'épreuve (lecture du texte, justifications du chant selon les deux critères), alors que ces informations sont à leur disposition dans le document d'inscription.

Le jury note un manque de connaissances concernant les concepts de rythme et de mélodie.

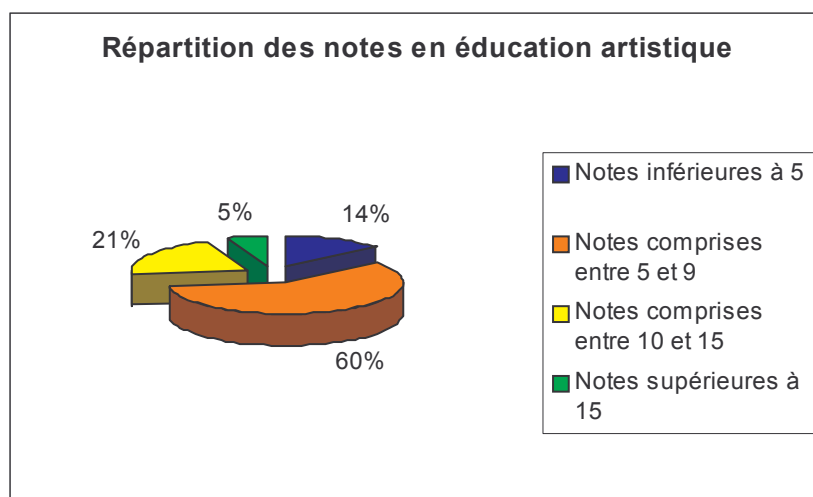
3- Epreuve d'éducation artistique :

Cette épreuve permet au candidat d'exprimer, en fonction d'un thème retenu par le jury, ses ressources personnelles dans le domaine des arts plastiques ou des arts traditionnels du Pacifique en général ou kanak en particulier.

L'épreuve d'éducation artistique est considérée comme une épreuve de créativité permettant au candidat d'exprimer au mieux ses dispositions personnelles. Le jury apprécie particulièrement les qualités esthétiques de l'œuvre produite, la recherche dans la composition, la manière dont les difficultés nées des techniques et des matériaux utilisés auront été surmontées, le soin apporté à la réalisation.

Les candidats doivent se munir de tout le matériel (instruments, outillage, matière première...) nécessaire à l'exercice qu'ils ont choisi. En aucun cas, tout ou partie de ce matériel ne peut être fourni par l'IFM-NC.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 1 à 17 avec une moyenne de 7,96.

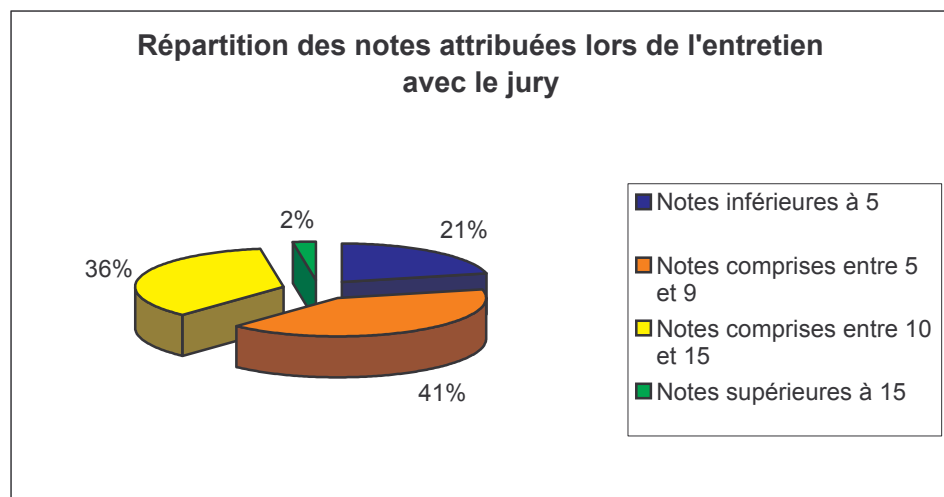
Les épreuves d'admission

A l'issue des épreuves d'admissibilité 74 candidats ayant obtenu un nombre de points égal ou supérieur à 160 sont déclarés admissibles par le jury.

1- Entretien avec le jury

L'entretien avec le jury part d'un texte ou d'un document proposé par celui-ci portant sur un sujet d'ordre général. Cette épreuve permet d'apprécier les qualités d'expression et de communication, les aptitudes verbales et la vivacité d'esprit du candidat.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 3 à 15 avec une moyenne de 4,89 / 20.

Commentaires et recommandations :

- Se présenter en tenue correcte.
- S'efforcer de faire croire au jury que l'on y croit. Les soupirs, les yeux tournés au ciel ne font pas avancer les choses.
- Eviter d'arriver les mains dans les poches, avec seulement le texte, plus ou moins annoté. Donner au moins l'impression qu'on a essayé de réfléchir et d'organiser quelques idées.
- Ce texte a été donné dans une intention particulière. S'efforcer de la débusquer, en repérant notamment les mots essentiels (culture, école, discipline...)
- Eviter la paraphrase ou l'enfilage de citations du texte. Montrer que l'on a compris.
- Si on n'a pas compris, on peut le dire (de toute façon, le jury va vite s'en apercevoir...)
- Se renseigner au préalable sur l'institution dans laquelle on souhaite entrer.
- Se renseigner aussi sur le mode d'organisation administrative du Territoire.
- Faire un bilan objectif avant l'entretien : Quels sont mes atouts ? Mes points faibles ?
- Imaginer qu'il s'agit d'un entretien d'embauche (et c'en est un...). Comment convaincre mon futur employeur qu'il doit me recruter ?

Le jury a fondé l'évaluation des candidats à partir de 6 critères d'égale importance pour la notation :

- Critère 1 : compréhension du texte, mise en valeur des idées essentielles sans contresens, énoncé de points de vue personnels ;
- Critère 2 : organisation de la pensée et bon sens, structuration de la pensée s'exprimant dans un plan cohérent d'exposé ;
- Critère 3 : culture générale qui devrait se révéler lorsque seront abordés des problèmes mondiaux auxquels s'intéresse le candidat ;
- Critère 4 : motivation pour le métier d'instituteur qui peut s'ancrer dans le cursus du candidat, dans l'expérience qu'il a pu avoir dans l'encadrement de jeunes, dans son implication dans une association. La motivation passe aussi par son acceptation d'exercer son futur métier dans les divers contextes géographiques de la Nouvelle-Calédonie ;
- Critère 5 : connaissance des réalités calédoniennes, notamment dans leurs problématiques humaines, sociales, économiques, politiques particulièrement les grandes lignes de l'Accord de Nouméa ;
- Critère 6 : expression orale comme capacité à produire un discours clairement prononcé, syntaxiquement correct, lexicalement de bon niveau.

OBSERVATIONS DU JURY

Les différents textes proposés à la réflexion des 74 candidats admissibles présentait une longueur d'une page, quelquefois deux.

Les thèmes se référaient cette année à la notion de jeunesse, aux repères éducatifs, à l'adolescence, aux rituels sociaux, à la culture partagée, aux conduites éducatives, à la laïcité, au civisme, au rapport de l'école et de la tradition, à l'égalité des chances, au métier d'enseignant, à la condition des femmes, à l'influence de la télévision, à l'habitat traditionnel en Nouvelle-Calédonie.

Au cours de **la première partie** de l'épreuve orale, le candidat a toute latitude pour présenter le texte qui a fait l'objet de la préparation, pour le situer d'après les différents indices qu'il recèle (date, auteur, thème, typographie, organisation interne), pour en expliquer le contenu en dégagant les problématiques essentielles, si possible sans conduire une analyse linéaire. Certains candidats ont estimé nécessaire de lire un bref passage pour confirmer une argumentation ou une affirmation.

Les meilleurs candidats ont su s'appuyer sur le texte pour élargir leur propos à des questions qui se posent en Nouvelle-Calédonie ou en Océanie dans des domaines scolaires, éducatifs, sociaux, institutionnels, et pour prendre position si nécessaire.

Les candidats les plus assurés savent utiliser leurs notes personnelles -qui ne seront d'ailleurs pas réclamées par le jury- établies lors de la demi-heure de préparation. C'est bien parce que leurs notes sont charpentées, plus visibles pour le candidat que lisibles, que la prestation retient plus particulièrement l'attention du jury.

On ne peut que recommander aux candidats de prévoir dans leurs notes une conclusion qui termine la première partie de l'épreuve orale, trop de candidats arrêtent en effet leur propos sans que le jury ait conscience qu'il s'agit de la fin.

Certains candidats ont manifestement maîtrisé la technique de l'exposé, sûrement par un entraînement au cours des semaines précédant le concours. En effet, la prise de parole relève d'une préparation pour la clarté du propos, pour le dépassement de certaines timidités. Les candidats ont intérêt à travailler réellement ce genre de situation, ce qui leur sera très utile pour l'exercice du métier auquel ils aspirent.

La seconde partie de l'épreuve orale, qui occupe au moins la moitié de la durée totale de celle-ci, permet aux membres du jury de demander des précisions sur le propos initial surtout s'il a été peu argumenté et si le candidat s'en est tenu à des déclarations d'opinion relevant plus du slogan et du poncif. C'est ainsi que le jury n'a pas été épargné, entre autres, « de la perte de valeurs, de la violence toujours plus grande, de l'échec scolaire grandissant ». Face à de telles déclarations, parfois péremptoires, le jury est le plus souvent curieux de savoir sur quels éléments objectifs ou sur quels travaux le candidat se fonde. Le jury veut en effet s'assurer concrètement que l'esprit critique des candidats ne faiblit pas.

Les candidats maîtrisent assez souvent de façon très satisfaisante des connaissances sur des réalités calédoniennes et océaniques. On regrette toutefois que certains natifs du pays ignorent des rudiments de la vie politique et institutionnelle.

Certaines connaissances relatives à quelques grands repères de l'histoire de France, particulièrement depuis le 19^{ème} siècle, sont en revanche trop souvent sommaires ou erronées. Par exemple, ce ne sont pas les événements de 1968 qui ont conduit au droit de vote des femmes ! Colonisation et décolonisation, grandes lois sociales et scolaires ne devraient pas être des sujets largement ignorés.

Toujours au cours de l'entretien, le jury ne perd pas de vue que cette épreuve orale, particulièrement décisive pour le résultat final au concours, a aussi pour objet de déceler chez les candidats les qualités attendues d'un futur enseignant : clarté de la pensée, attitude d'écoute, qualités relationnelles, ouverture d'esprit et curiosité, engagement personnel, honnêteté intellectuelle, sens de la mesure, présentation correcte et niveau de langue qui sont dus aux élèves, aux parents et à l'institution scolaire.

Certains candidats ont répondu de façon exemplaire à l'ensemble de ces critères, la plupart a nettement montré qu'ils étaient dignes de confiance pour le métier auquel ils aspirent. Pour d'autres, le jury a estimé qu'ils pourraient tirer profit de la formation en IFM pour combler des lacunes qui n'ont pas paru rédhibitoires.

Ceux qui ne sont pas parvenus à convaincre le jury lors de cette session s'imprégneront du contenu de l'ensemble de ce compte rendu et pourront se représenter aux prochaines sessions après avoir comblé leurs lacunes par un réel travail de fond et par un entraînement effectif à l'épreuve d'entretien en se soumettant à ses contraintes.

Au terme de l'épreuve orale, les notes attribuées par les quatre commissions de jury ont conduit à des moyennes sans écart significatif d'une commission à une autre.

Les notes s'échelonnant de 3 à 19,5, le jury a voulu aussi bien reconnaître l'excellence qu'affirmer que des prestations sont irrecevables.

Tous les candidats qui ont échoué ont obtenu une note d'oral inférieure à 6/20. En revanche, 13 candidats ont été admis avec une note d'oral de 6 à 8/20. Ce qui signifie qu'une très modeste prestation orale ne conduit pas obligatoirement à un échec si les notes obtenues par ailleurs assurent une provision suffisante. Mais bien évidemment, la note d'oral est particulièrement importante du fait du coefficient 9 qui lui est affecté, ce qui doit inviter les candidats à une préparation rigoureuse.

**Concours spécial
de recrutement
des élèves instituteurs**

Bilan et recommandations

La présentation des épreuves du concours spécial se trouve à la page 6 de ce document. Ces épreuves se déclinent comme suit :

- Les épreuves écrites d'admissibilité :
 - Français
 - Mathématiques
 - Sciences
 - Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier
- L'épreuve orale d'admission :
 - Entretien avec le jury

Bilan global :

- Epreuves écrites d'admissibilité :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats éliminés	Nombre de candidats ajournés	Nombre de candidats admissibles
176	135	78	18	39

- Epreuve orale d'admission :

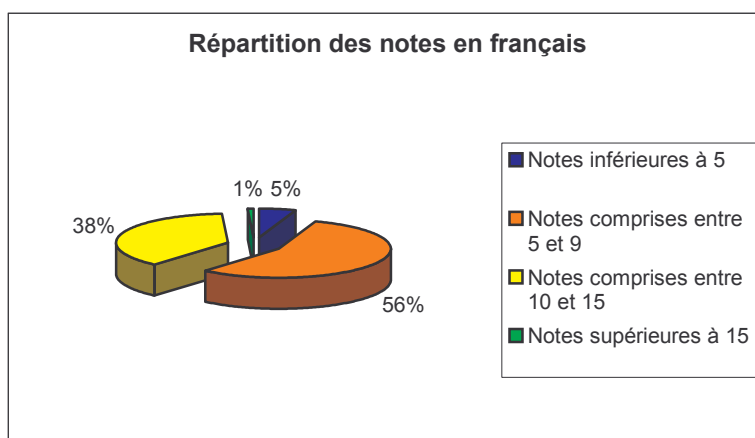
Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats éliminés	Nombre de candidats ajournés	Nombre de candidats admis
39	39	3	0	30

Les épreuves écrites d'admissibilité

1- Français :

Composition sur un sujet d'ordre général à partir de l'étude d'un texte.

Résultats :



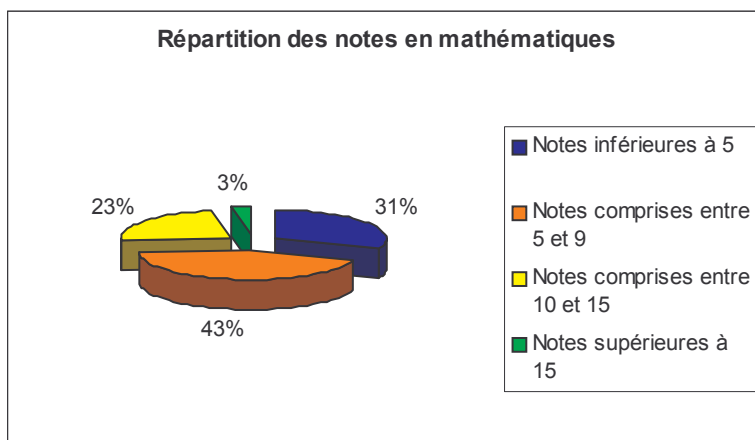
Les notes s'échelonnent de 2,5 à 15,75 avec une moyenne de 9,27 / 20.

2- Mathématiques :

Cette épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à résoudre des situations-problèmes qui font appel davantage au sens logique du candidat qu'à ses connaissances mathématiques.

Cette épreuve est constituée de questions brèves nécessitant des réponses courtes.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 0 à 20 avec une moyenne de 7,06 / 20.

Commentaires et recommandations :

Ce qui suit a pour ambition d'attirer l'attention des candidats sur des erreurs parfois trop flagrantes. En effet, certains additionnent des litres et des kg, d'autres ne connaissent pas les formules courantes (aire du triangle) ou utilisent mal certaines d'entre elles : c'est ainsi que $V = D / T$ donne ensuite $T = \frac{V}{D}$!

Quelques candidats ont éprouvé des difficultés :

- à utiliser des données géométriques simples,
- à utiliser l'égalité (donnée) $\pi = 22/7$ (Ils ont utilisé $\pi = 3,14$ ce qui a entraîné des erreurs),
- à convertir des minutes en minutes et secondes,
- à calculer un pourcentage.

S'agissant des recommandations en direction des candidats, il leur est conseillé de bien écrire les chiffres, de répondre aux questions (en écrivant une phrase), de lire attentivement les énoncés (qui sont très courts et comportent donc beaucoup d'informations portées par quelques mots), de maîtriser certains concepts incontournables (nombre entier, nombre consécutif) et de procéder à chaque fois à la vérification des résultats (Certaines réponses peuvent être réfutées de suite soit par le calcul mental soit par le calcul approché.).

Enfin, il est demandé de faire preuve de bon sens (Un seau ne peut pas peser 0 kg !) et d'être vigilant à l'occasion des exercices arithmétiques car les opérateurs sémantiques (plus que, trois fois plus que, etc.) conduisent parfois à des erreurs en l'absence d'une lecture approfondie.

3- Sciences :

Cette épreuve est présentée sous forme de questionnaire à choix multiples.

a) Biologie :

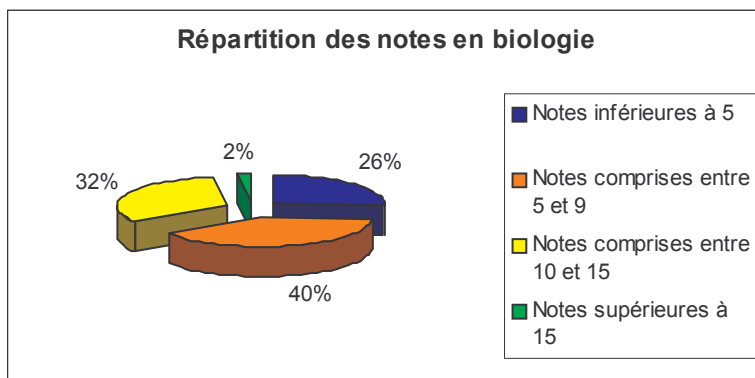
- caractérisation de certaines fonctions et spécificités du vivant marquant l'unité et la diversité des formes de vie (types de reproduction – classification des animaux, distinction entre animal et plante – notion d'écosystème),
- comportements souhaitables en matière de santé,
- principes élémentaires des fonctions de digestion, de respiration, de circulation à partir de leurs manifestations chez l'homme.

b) Connaissances de la terre :

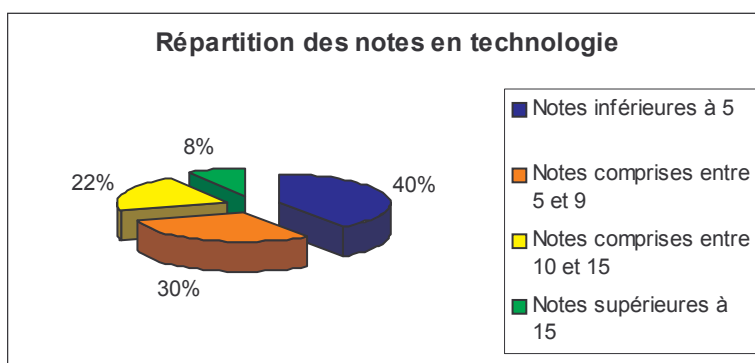
- le champ magnétique,
- les séismes et les éruptions volcaniques,
- notions de climatologie.

- c) Technologie :
- les propriétés de la matière en relation avec les changements d'état,
 - les circuits électriques simples,
 - les balances et les leviers.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 0 à 16 avec une moyenne de 7,79 / 20.



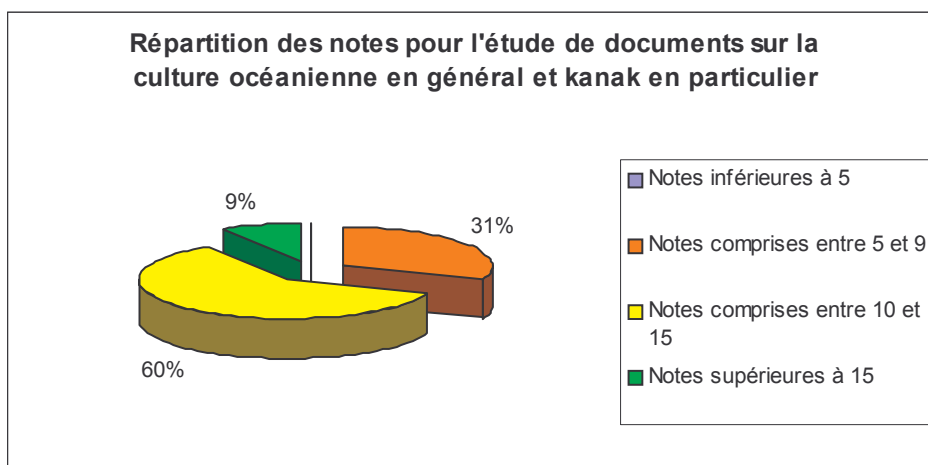
Les notes s'échelonnent de 0 à 20 avec une moyenne de 6,88 / 20.

4- Etude de documents sur la culture océanienne en général et kanak en particulier :

Cette étude conduite à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permet d'apprécier chez le candidat sa capacité à rendre compte de l'intérêt des documents et à exploiter, le cas échéant, les aspects symboliques et culturels de leur contenu.

Les candidats ont le choix de traiter le sujet en français ou dans l'une des langues kanak admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré au jour de l'ouverture du concours (à titre indicatif : aijë, drehu, nengone, païci).

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 6 à 19 avec une moyenne de 11,35 / 20.

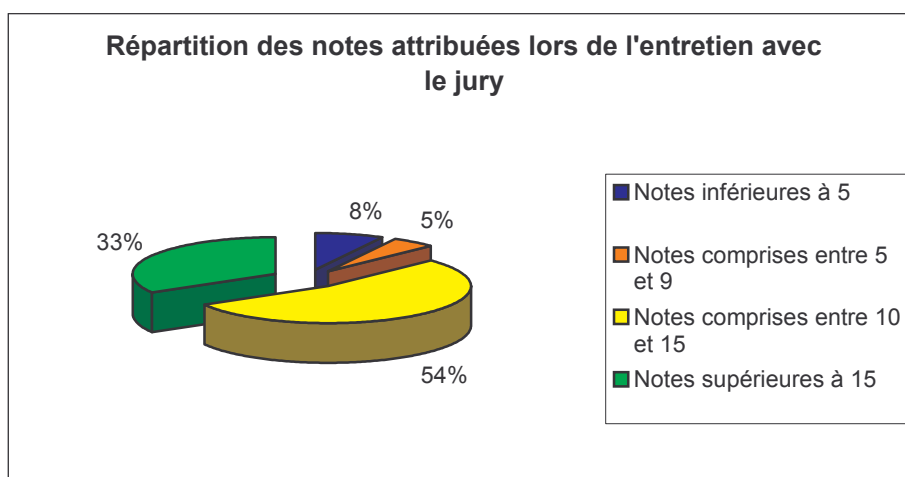
L'épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury :

Exposé et entretien avec le jury à partir d'un dossier de 8 à 10 pages dactylographiées, proposé et préparé par le candidat relatant une expérience en milieu professionnel.

Ce dossier doit parvenir à l'IFM-NC, en quatre exemplaires, au moins dix jours avant la date du début des épreuves écrites.

Résultats :



Les notes s'échelonnent de 3 à 19 avec une moyenne de 13,01 / 20.

Conclusion

Au vu des résultats très en deçà des attentes légitimes, pour le concours externe comme pour le concours spécial, le jury souhaite que les futurs candidats se familiarisent davantage avec les exigences de ces concours.

Il ne fait aucun doute qu'une préparation s'impose en conjuguant harmonieusement de très sérieuses améliorations au niveau général de culture personnelle et une véritable méthodologie permettant une analyse pertinente et le commentaire approprié des documents étudiés.

L'étude des annales, la lecture attentive des recommandations et leur mise en œuvre, constitueront indubitablement un gage de réussite. Par ailleurs, comme le précise l'un des coordonnateurs, le jury est particulièrement sensible aux qualités attendues d'un futur enseignant, à savoir *« clarté de la pensée, attitude d'écoute, qualités relationnelles, ouverture d'esprit et curiosité, engagement personnel, honnêteté intellectuelle, sens de la mesure, présentation correcte et niveau de langue qui sont dus aux élèves, aux parents et à l'institution scolaire »*.

Afin qu'il en soit ainsi, il est vivement recommandé aux futurs candidats de préparer ces concours en se référant fréquemment au présent rapport et en faisant preuve d'un investissement et d'une détermination à l'aune des responsabilités confiées quotidiennement à un enseignant.